

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
concernant

*Une demande de crédit d'investissement de CHF 110'000.- pour l'équipement de la salle
des débats*

et la réponse au postulat du 3 novembre 2011 du Conseiller Brian Oosterhoff

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Le 4 juin 2012, la Municipalité recevait un rapport émanant du Bureau du Conseil communal, via sa présidente d'alors, Mme Valérie Jaggi Wepf. Celui-ci portait sur une demande de modernisation du mobilier de la salle des débats, utilisée depuis 1995 par l'organe délibérant pour ses séances, ainsi que sur l'installation d'équipements techniques et informatiques.

L'étude de ces demandes par les différents services et offices concernés (urbanisme et bâtiments, informatique et service défense incendie et secours) ont fait apparaître des difficultés insoupçonnées au départ ; difficultés ne voulant évidemment pas dire impossibilité mais des mesures et coûts supplémentaires.

La requête initiale portait d'une part, sur l'installation de tables et de chaises adaptées à une séance durant laquelle des documents doivent être compulsés, sous format papier ou sous format électronique.

D'autre part, il s'agissait d'équiper les tables, en les câblant, que ce soit pour y installer des micros individuels, pour y brancher un ordinateur, des tablettes électroniques ou même un système de vote électronique.

Le devis effectué directement par le bureau du Conseil évaluait la dépense à CHF 90'000.- pour des tables fabriquées sur mesure, répondant aux dimensions de la salle des débats. Les coûts d'acquisition du matériel électronique et informatique s'élevaient eux à CHF 267'000.-.

L'analyse effectuée par les services a donc consisté en une vérification de la faisabilité de l'opération sur un plan technique et sécuritaire, en la recherche d'alternatives pour faire face aux obstacles techniques et pratiques, et en un chiffrage plus précis des coûts.

Deux scénarios sont présentés et la Municipalité privilégie la variante dite « d'équipement flexible » et sollicite un crédit d'investissement de CHF 110'000.- à cet effet.

Par ailleurs, ce préavis apporte une réponse au postulat du Conseiller Brian Oosterhoff, adopté par le Conseil communal, le 3 novembre 2011, invitant la Municipalité à équiper l'ensemble des conseillers de tablettes électroniques.

I. Analyse de la conformité de la salle des débats aux standards de sécurité

Dans un premier temps, une analyse de l'espace à disposition a été réalisée, afin de vérifier que l'installation d'un mobilier relativement encombrant était matériellement possible sans entraîner un inconfort pour l'assistance ; la contrainte étant de juxtaposer des tables et des chaises pour 100 conseillers et la Municipalité, tout en conservant les pupitres du président, assisté des secrétaires et des assesseurs.

C'est cette analyse initiale qui a fait apparaître que les standards actuels de sécurité, toujours plus exigeants, nécessitaient quelques adaptations architecturales.

Celles-ci portent essentiellement sur les voies de fuite à garantir, un seul accès étant actuellement disponible, et à l'entrée, et à la sortie.

La capacité théorique de la salle en fonction de sa surface est de 240 personnes « debout » ; la salle doit être équipée en conséquence de portes de sortie pour une largeur de 2,4m au total, mais au minimum de portes de 1,2m de largeur. Ceci n'est pas le cas dans la salle des débats. Il faut donc limiter l'utilisation à un maximum de 200 personnes (debout).

Dans un tel contexte, les quatre portes actuelles sont suffisantes pour garantir une évacuation rapide.

Un protocole d'utilisation de la salle a été mis en place et indique que, lors de l'utilisation de la salle des débats:

- les portes intérieures doivent rester ouvertes ou être déposées ;
- les portes des salles de conférences I et II doivent être ouvertes, ces salles doivent rester libres ;

D'autre part,

- les portes des salles de conférences I et II ont été équipées de boutons tournant côté intérieur, compte tenu du fait que les sorties de secours passent par ces deux salles ;
- une signalisation de sécurité avec indication des sorties de secours dans les trois salles a été mise en place ;
- un extincteur est disponible et facilement accessible, sur le palier de la salle. ;

A relever le fait que nous nous trouvons dans un bâtiment historique, que les portes actuelles ne sont pas anti-feu et ne garantissent pas une sécurité sans faille. Les sièges devraient être attachés les uns aux autres et normalement pourvus d'un matériau incombustible. L'immeuble n'a pas de cloisonnement feu, comme par exemple les cages d'escaliers qui sont ouvertes, mais l'installation de la détection feu effectuée couvre partiellement les risques.

II. Projets d'aménagement et d'équipement technique

Deux scénarios ont été travaillés et chiffrés : l'un consiste en l'installation d'un mobilier largement amélioré et en la pose d'un équipement électronique mobile ; l'autre consisterait à installer un équipement inamovible, qu'il s'agisse des sièges ou de l'électronique. Ces deux alternatives sont présentées, avec les estimations chiffrées et leurs avantages et inconvénients respectifs.

1. Scénario équipement mobile

a) **Mobilier** : ce scénario implique de renouveler entièrement les chaises existantes pour retenir un type de chaise à usage professionnel, dotée d'un placet rabattable ainsi que d'une tablette amovible, sur laquelle du matériel peut être posé (documents, tablettes, etc.). Non fixées au sol, les

chaises sont néanmoins solidaires les unes des autres, pour des raisons de sécurité. Plusieurs modèles ont été testés en juin par les conseillers communaux, l'un d'entre eux a été nettement plébiscité. Ces éléments ont également été testés avec les tables existantes et s'avèrent compatibles.

Le mobilier peut être déplacé, enlevé, réduit, selon l'usage qui est fait de la salle. Il faut néanmoins rester conscient que l'encombrement total sera plus élevé que dans l'équipement actuel avec quelques conséquences sur le respect des normes de sécurité sur les voies de fuite. D'après ces normes, les couloirs de circulation doivent avoir une largeur minimale de 1,2m pour une salle telle que celle-ci. Mais une largeur de 1.1m comme proposé sur le plan peut être tolérée. La largeur doit permettre à deux personnes de se croiser sans problème.

Au vu de ses dimensions actuelles et avec le mobilier proposé, seuls deux couloirs de circulation pourront être aménagés; soit un de part et d'autre sans couloir au milieu, soit l'un du côté de la porte d'entrée actuelle et l'autre au milieu. Le passage à l'avant et à l'arrière des blocs de rangées de sièges doit aussi être d'au moins 1,2m. Mais là également une largeur de 1.1m est acceptable.

Il n'est donc pas possible d'atteindre le nombre de places assises nécessaires (100 personnes) avec le matériel proposé (fixe ou mobile) tout en respectant les normes. Il devient également très difficile d'accueillir du public éventuel, journalistes, retransmission télévisée, sans encombrer les couloirs de circulation.

b) Equipement électronique : l'autre volet de la demande concerne la possibilité pour les conseillers d'utiliser un matériel informatique avec une connexion aisée, soit par câblage soit par connexion wifi, ainsi que l'installation d'un matériel de vote électronique.

Dans le scénario retenu par la Municipalité, en suivant la logique d'une intervention non intrusive sur la salle, il s'agit d'installer une connexion WIFI sécurisée, à forte capacité, accessible par tous les conseillers.

A cela s'ajoute l'acquisition de boîtiers de vote Display (forme de télécommande à distance) et d'un logiciel ad hoc pour l'enregistrement et l'affichage des votes.

Aucun dispositif supplémentaire n'est prévu concernant la sonorisation.

c) Coût estimatif

Le plan des investissements prévoit un montant de CHF 400'000.- en 2016, pour l'équipement de la salle des débats.

RECAPITULATION	110'000.00
Acquisition de logiciel et matériel	15'000.00
Acquisition de boîtiers de vote display pour 100 personnes et logiciel PowerVote Quizz	15'000.00
Utilisation sur Notebook ou poste fixe	0.00
Pas de connexion externe nécessaire	0.00
Logiciel pour tablettes	27'000.00
Selon devis info, aménagement WIFI salle	15'000.00
Fourniture de tablettes aux conseillers, pas nécessaire	0.00
Mise en place initiale	8'000.00
Utilisation annuelle	4'000.00

Mobilier	60'000.00
Selon devis Tubac, chaises avec tablette-écritoire selon éléments testés	60'000.00
Infrastructures	0.00
Pas de modification des infrastructures, pas nécessaire	0.00
Réfection salle	0.00
Pas nécessaire actuellement si pas d'intervention de transformation	0.00
Divers et imprévus	8'000.00
Divers et imprévus, 10% (rénovation)	8'000.00

d) Avantages et inconvénients du scénario 1

Scénario 1 équipement mobile	Avantages	Inconvénients
	Pas d'intervention massive dans une salle à caractère historique qui se présente comme une salle d'apparat	Si l'amélioration est substantielle, elle reste un moyen terme par rapport à une salle contemporaine équipée de tous les moyens technologiques récents
	Aval de la section Monuments et sites	L'espace à disposition oblige à contrevenir légèrement aux normes de sécurité pour offrir un espace individuel plus généreux aux conseillers.
	Solution réversible sans coût sinon celui de la manutention	Manipulation nécessaire de la part des huissiers lorsque la salle doit être utilisée dans d'autres configurations. Mais c'est déjà le cas actuellement
	Amélioration du confort et des conditions de travail des conseillers à un rapport qualité/prix intéressant	Maintenance et assistance technique de la part de l'informatique durant les séances de manière à s'assurer que la connexion et le vote électronique fonctionnent
	Répond à la totalité des demandes à l'exception de la sonorisation	

2. Scénario équipement fixe

a) Mobilier : un matériel avec une structure plus compacte, avec des sièges également rabattables impliquerait une fixation dudit matériel au sol. Les travaux seraient conséquents, car il s'agirait alors de déposer et de reposer le parquet, pour construire une structure de fixation invisible en dessous, sachant qu'il n'est pas envisageable de fixer des éléments directement sur le parquet.

Cette solution est moins confortable que la variante mobile, en raison du fait que les sièges sont plus rapprochés latéralement, 12 places en largeur pour 8 rangées, contre 10 places en largeur pour 10 rangées dans la variante mobile.

b) **Equipement électronique** : une installation fixe suppose alors obligatoirement la dépose du parquet, qui permet alors de placer les alimentations sous le plancher. Le câblage électrique et électronique devra lui aussi tenir compte de la nécessité de libérer les voies de secours de toute installation au sol risquant d'entraver la fuite en cas d'incendie. Il est donc exclu d'installer de nombreux seuils avec du câblage au sol.

c) Contraintes architecturales

Pour vérifier la faisabilité de cette option, nous avons consulté la section des Monuments et Sites historiques. Leur préavis n'est pas seulement réservé, il est négatif comme vous le constaterez ci-dessous :

Recensement architectural : *L'Hôtel de Ville d'Yverdon ECA 81 a obtenu une note *1* lors du recensement architectural de la commune d'Yverdon en 1993. D'importance nationale l'ensemble doit être conservé dans sa forme et sa substance, et d'éventuelles modifications ne doivent pas altérer son caractère.*

Mesure de protection légale : *L'ensemble des façades et de la toiture ainsi que le rez-de-chaussée, la cage d'escalier, les poêles en faïences et les salles du Conseil, du Tribunal, de la Municipalité et des Pas-perdus ont été classés monument historique par arrêté du 12.1945 et du 15.04.1955 au sens des articles 52 et suivants de la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS). Une demande préalable et une autorisation cantonale sont nécessaires avant d'entreprendre tous travaux. Toutes les parties non classées ont été inscrites à l'inventaire le 04.10.1995.*

Substance patrimoniale : *Dans la brochure des guides monuments suisses écrite en 1990 par Monique Fontannaz « L'Hôtel de Ville d'Yverdon et son logis », la pièce qui fait l'objet de la demande de transformation a reçu la description suivante : la grande salle (actuellement salle des tribunaux ou des débats) a reçu ses boiseries et son mobilier en style Louis XVI en 1969 seulement. Auparavant, elle était munie d'une boiserie de chêne à panneaux rectangulaires, avec banc incorporé, revêtant les parois jusqu'à mi-hauteur ; le reste des murs était glacé et un plafond de menuiserie reposait sur une corniche cintrée « à l'impériale ».*

Examen de la demande et conditions particulières de la Section monuments et sites : *La première variante qui nécessite une dépose du plancher et de l'entre-poutre est une intervention très lourde qui nécessiterait en plus des travaux décrits dans le document reçu certainement une investigation archéologique. De plus, de nouveaux détails constructifs (hauteur du plancher, plinthe, etc.) entreraient en concurrence avec l'aménagement homogène de cette salle. Par contre, la deuxième variante : proposition de remplacer le mobilier existant sans grande valeur patrimoniale permet de conserver l'ensemble de cette salle. C'est pourquoi la Section préavise positivement à la deuxième solution et en écarte la première variante.*

Conclusion : *La Section monuments et sites considère que la réalisation de la deuxième variante ne porterait pas atteinte au bâtiment classé Monument historique. L'autorisation spéciale au sens des art. 23 et 54 LPNMS sera délivrée après réception d'un dossier détaillé, pour autant que soient prises en compte les conditions énoncées ci-dessus.*

d) Coût estimatif

RECAPITULATION 660'000.-	
Acquisition de logiciel	10'000.00
Acquisition de logiciel, selon devis du bureau du CC	10'000.00
Micros, vote électronique	175'000.00
Micros, vote électronique, selon devis Sonomix	175'000.00
Mobilier	120'000.00
Selon devis Tubac, pupitres fixes avec placets rabattables	120'000.00
Infrastructures	212'000.00
Accès serveur, selon devis du bureau du CC	22'000.00
Amélioration Wifi, selon devis du bureau du CC	15'000.00
Réseau filaire, selon devis du bureau du CC	15'000.00
Installation électrique, câblage informatique, intégration dans plancher	75'000.00
Renforcement du plancher, dépose et repose du parquet, selon devis Marion	85'000.00
Réfection salle	80'000.00
Retouches et rénovation des menuiseries, selon estimation Saudan	15'000.00
Plâtrerie et peinture, selon devis Gregorutti	65'000.00
Nettoyage et réparation des rideaux	5'000.00
Divers et imprévus	63'000.00
Divers et imprévus, 10% (rénovation)	63'000.00

e) Avantages et inconvénients du scénario 2

Scénario 2 : équipement fixe	Avantages	Inconvénients
	Solution qui ne nécessite plus de manutention de la part des huissiers,	Solution coûteuse pour une solution imparfaite compte tenu des contraintes de dimension de la salle
		Mobilier moins confortable
		Gros travaux à entreprendre
	Répond à la totalité des demandes du Bureau du Conseil	Préavis négatif de la section Monuments et sites historiques
		Figé l'utilisation de cette salle qui ne peut plus être utilisée à d'autres fins que les séances du Conseil communal
		Maintenance et assistance technique de la part de l'informatique durant les séances de manière à s'assurer que la connexion et le vote électronique fonctionnent

3. Les coûts d'exploitation.

A cet égard deux aspects doivent être mis en exergue : les coûts d'installation et de désinstallation du mobilier d'une part ; d'autre part, les coûts de maintenance informatique et technique.

Les coûts d'installation et de désinstallation des tables et boîtiers ne sont pas très différents de ceux qui existent actuellement, puisque les huissiers effectuent déjà ce travail. En revanche, il s'agit d'évoquer la maintenance technique nécessaire pour la sécurité et la maintenance informatique lors de la séance. Câblage électrique ou utilisation d'un système wifi ne signifient pas que les connexions s'opèrent facilement et automatiquement, en partant de l'hypothèse où 50 à 80 conseillers communaux seraient actifs au même moment sur le réseau.

De même, le contrôle et la maintenance des télécommandes servant au vote électronique devront être intégrés dans le budget de fonctionnement de l'office informatique.

4. La réponse au postulat du Conseiller Brian Oosterhoff

Rappelons à cet égard, le postulat de Monsieur le Conseiller Oosterhoff, accepté par le Conseil communal le 3 novembre 2011, demandant l'instauration d'un système de communication « sans papier » tant pour l'Exécutif que pour l'organe délibérant. Constatant l'énorme gaspillage de papier lié au fonctionnement traditionnel d'envoi des préavis par courrier, il y était suggéré d'étudier l'introduction d'une administration « sans papier » et de pourvoir chaque municipal et chaque conseiller d'une tablette tactile.

L'Exécutif est certes pourvu de tablettes tactiles, mais elles ont été acquises aux frais de chaque municipal. Seule la maintenance est assurée par l'office informatique.

Il est proposé aujourd'hui d'introduire progressivement l'ère électronique dans le fonctionnement du Conseil communal en laissant le choix aux conseillers communaux de s'équiper, ou non, en tablettes tactiles. L'ensemble des documents traités par le Conseil communal est aujourd'hui accessible sur le site web de la ville. Il ne serait donc pas nécessaire, à ce stade, de créer une plateforme d'échange particulière. Chaque conseiller serait alors en mesure d'annoncer au secrétariat général, la forme sous laquelle il souhaite recevoir les documents.

Une indemnité annuelle pourrait être versée aux conseillers communaux, pour leur permettre d'assurer une partie des frais liés soit à l'impression à domicile des documents, soit à l'amortissement du matériel. Cette indemnité s'élèverait à Fr. 100.-/an. Les montants y afférent seraient introduits au budget de fonctionnement du Conseil communal.

La mise en œuvre de cette 1^{ère} étape pourrait intervenir dès réalisation de l'équipement de la salle des débats.

Il n'est pas prévu que les coûts de maintenance du matériel acquis par chaque conseiller soient pris en charge par l'informatique communale. Néanmoins, le helpdesk devra être renforcé lors des séances. Aujourd'hui encore, 3 ans après la mise en service des tablettes pour les municipaux, les interventions de l'office informatique sont sinon quotidiennes en tout cas hebdomadaires.

Conclusion :

La Municipalité vous recommande à ce stade de retenir le scénario 1, pour un montant de Fr. 110'000.-. Cette solution n'est pas conçue comme une fin en soi. Si elle ne s'avérait pas suffisante, d'autres options pourraient être étudiées, notamment en délocalisant les séances.

La Municipalité vous demande également d'accepter la mise en œuvre progressive de la réponse au Postulat du Conseiller Oosterhoff, dès la réalisation de l'équipement de la salle des débats, qui devrait correspondre au début de la nouvelle législature 2016-2021.



Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

- Article 1 : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'équipement de la salle des débats selon la variante 1 ;
- Article 2 : Un crédit d'investissement de CHF 110'000.- lui est accordé à cet effet ;
- Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 6100 «Equipement Salle des débats » et amortie en 5 ans au plus.
- Article 4 : La réponse au postulat du Conseiller Brian Oosterhoff du 3 novembre 2011, avec mise en œuvre en deux phases, est acceptée.
- Article 5 : En cas de recours à l'envoi électronique des documents, le conseiller communal touchera une indemnité annuelle de CHF 100.-.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



J.-D. Carrard

La Secrétaire



S. Lacoste

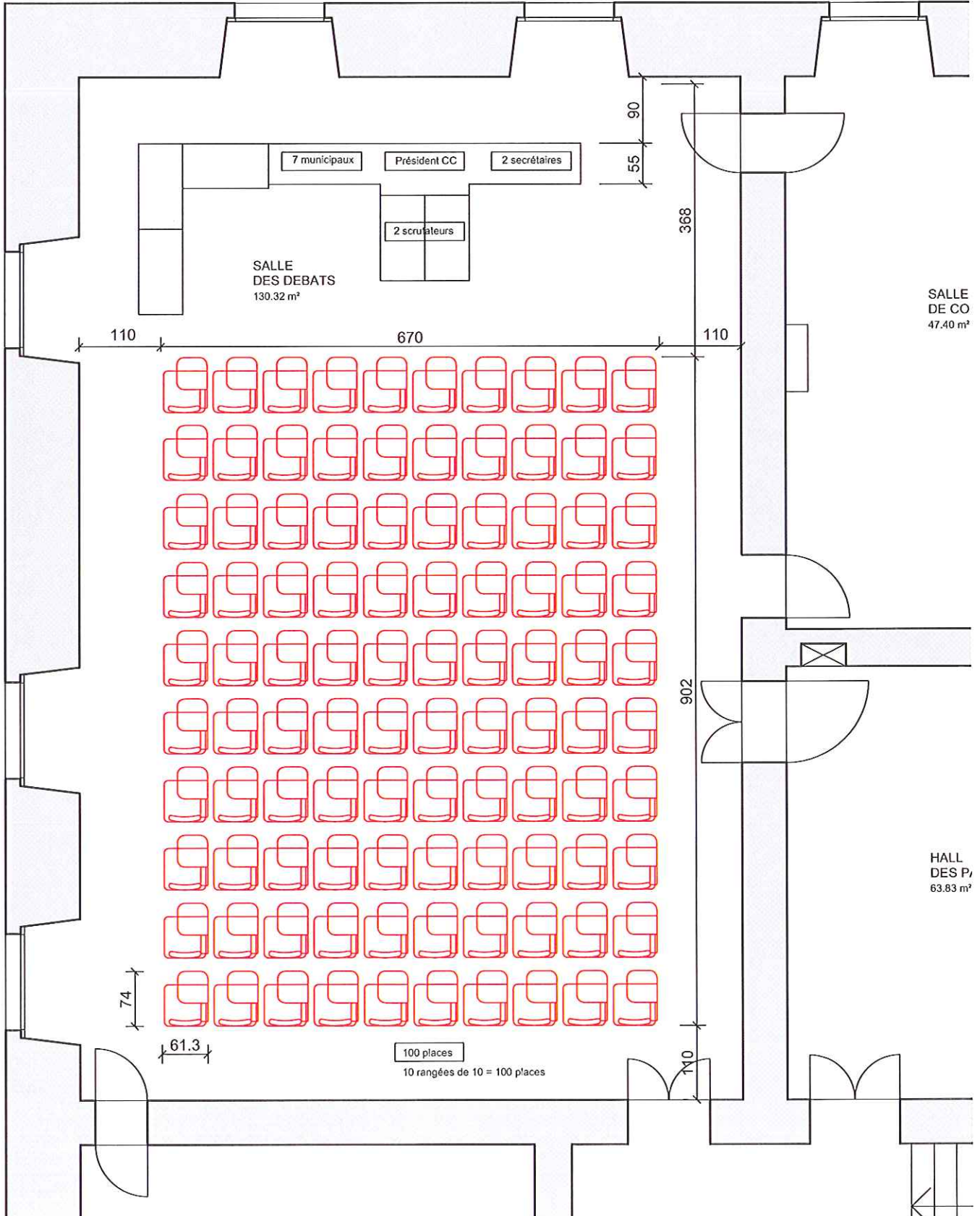
- Annexe 1 : schéma d'installation équipement mobile - variante 1
Annexe 2 : schéma d'installation équipement fixe - variante 2
Annexe 3 : postulat du Conseiller Brian Oosterhoff

Délégués de la Municipalité : Monsieur J.-D. Carrard, syndic et Madame G. Capt, municipale du dicastère urbanisme et bâtiments

LEGENDE MOBILIER

- EXISTANT
- NOUVEAU
- A DEMOLIR

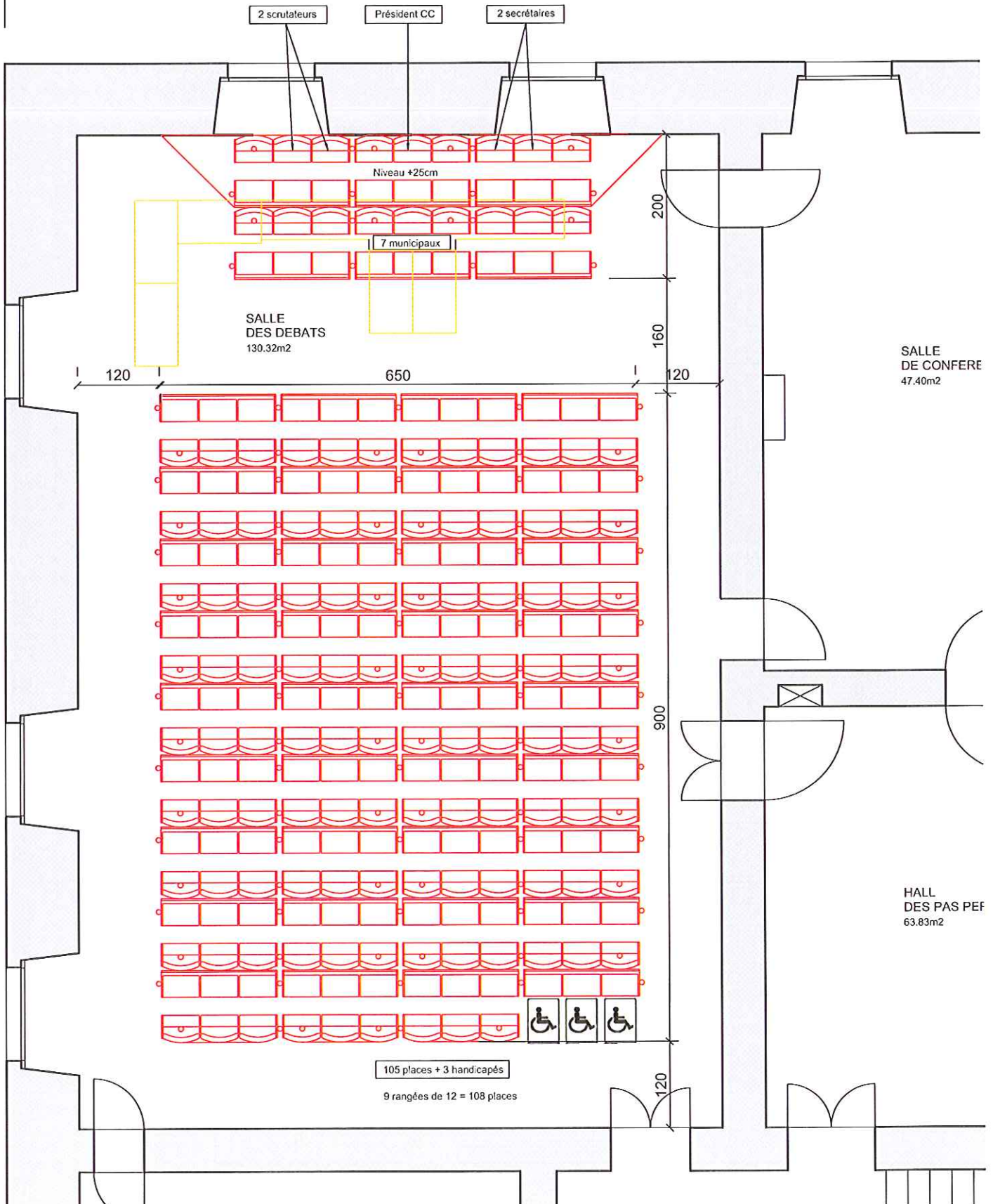
Nom du bâtiment : HOTEL DE VILLE		N° bâtiment : 1547102	
Type d'intervention : TRANSFORMATION		Echelle : 1/50	
Type de document : 2EME ETAGE SALLE DES DEBATS		N° de plan : -	
Nature du document : VARIANTE 1 Equipement mobile pour le Conseil communal		Dossier : -	
Dessiné le : 28.07.15	Modifié le : -		
Dessiné par : fini	Modifié par : -		
N° de réf. : -	Modification : -		



LEGENDE MOBILIER

-  EXISTANT
-  NOUVEAU
-  A DEMOLIR

Nom du bâtiment : HOTEL DE VILLE Type d'intervention : TRANSFORMATION Type de document : 2EME ETAGE SALLE DES DEBATS Nature du document : VARIANTE 2 Equipement fixe pour le Conseil communal		N° bâtiment : 1547102 Echelle : 1/50 N° de plan : - Dossier : -	Indice : -
Dessiné le : 09.07.2014 Dessiné par : JF N° de réf. :	Modifié le : - Modifié par : - Modification : -		



Ody. 03.11.2011 / PU point 10.1

PR15.27PR : Annexe 3

Postulat tablette électronique.

La nouvelle législature a débuté et les nouveaux élu(e)s de ce conseil ont reçu leurs premiers documents par la poste. Ils peuvent être sûrs que ce ne seront pas les derniers.

Chaque conseiller reçoit probablement 2 à 3 courriers par semaine dans sa boîte à lettre, ceci malgré l'indication de privilégier l'échange d'information par voie électronique. Une fois les préavis traités, nous avons le choix entre un archivage dans des classeurs fédéraux ou le classement vertical, direction Strid.

Les frais directs et indirects, liés aux impressions, mises sous pli et aux envois de correspondance s'élèvent à plusieurs dizaines de milliers de francs par an. Que dire du bilan environnemental induit par ce trop-plein de diffusion de papier. L'envoi de documents par mail, ne résout que partiellement le problème. Pour avoir la documentation sous la main lors de séances, la plupart des conseillers les imprimeront à leur domicile, transférant en même temps les charges inhérentes.

Il est temps d'imaginer quelque chose de plus efficace et de contribuer à une diminution de ce gaspillage et de cet excès de bureaucratie. L'heure est au « paperless », ou, en bon français, l'administration sans papier.

Avec ce postulat, je vise une modernisation d'échange d'information en utilisant des moyens actuels.

En remettant à chaque municipal, chef de service et conseiller communal une tablette tactile, il sera possible de travailler sur une base commune, et de limiter aux strictes minimums l'utilisation de papier. L'implémentation de ce système de partage et de diffusion d'information nécessitera certes quelques moyens et devra être assorti d'un règlement d'utilisation, cet investissement sera très vite amorti.

Les rares conseillers peu familiarisés avec les tablettes tactiles pourraient opter pour une brève formation ou préférer recevoir le courrier par la poste.

Il sera aussi nécessaire d'étudier les aspects légaux et d'adapter le règlement du conseil communal le cas échéant.

Avec ce postulat, que je vous invite à soutenir, il est demandé à la Municipalité d'étudier la mise en œuvre d'un système de communication « sans papier » pour son exécutif, ainsi que pour l'ensemble des conseillers communaux.

Brian Oosterhoff

3.11.2011